Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCÈS-VERBAL
BUREAU COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE
JEUDI 11 JANVIER 2024

L'an deux mille quatre-trois et le 11 janvier
à 18 heures 08 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 29 décembre 2023

Etaient présents :
AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine (arrivée à 18h19), CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, DALLARD Jean-Michel, DEJEAN Daniel, DELOR Carole (arrivée à 18h12), ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale (arrivée à 18h12), MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, TURREL Denis, VIEL Pierre.

Etaient excusés :
BAUDINIERE Julien, CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette, CUSSOL Roselyne, DANES Richard, DEGA Gilbert, MANFRIN Jean-Marc, NAYLIES Charles, SALAT Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient absents : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : CHALDUC Jean

Nombre de délégués titulaires : 35
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Pouvoirs : /

ORDRE DU JOUR :

FONCTIONNEMENT

1) **Synthèse des décisions du bureau extraordinaire du 30 novembre 2023**
2) **Restitution des priorités et axes de travail du séminaire du 07 octobre 2023**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président souhaite une très bonne année 2024 aux membres du Bureau communautaire et espère qu'elle sera pour chacun et chacune la plus douce possible.

Monsieur Jean Chalduc est proposé comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du Bureau communautaire extraordinaire du 30 novembre 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle l'objectif de la réunion de ce soir comme suit :
- La première partie porte sur la synthèse des nouvelles compétences arrêtées lors du Bureau extraordinaire du 30 novembre dernier,
- La seconde partie se focalisera sur la Communauté de Communes du Volvestre « Ressource » en termes de services

Il rappelle que le Bureau doit essayer de déterminer la feuille de route pour la fin du mandat.

FONCTIONNEMENT

1) **Synthèse des décisions du bureau extraordinaire du 30 novembre 2023**

Monsieur le Président propose de rappeler les décisions du bureau extraordinaire du 30 novembre dernier et invite les membres à intervenir en cas de précision ou de désaccord.

❖ Mobilité / priorités : TAD et navettes

Reprise du TAD de Montesquieu-Volvestre sur le mois de juin ou juillet 2024 et pour l'ensemble de la communauté de communes courant 2024 avec trois priorités sur les transports : les rabattements vers les gares, les pôles de santé au sens large et les marchés locaux.

Le Président ajoute qu'une commission devra être créée pour travailler sur les sujets de la mobilité.

❖ Social / priorité : définir le périmètre du social

Création d'une commission ad 'hoc « compétence sociale » pour déterminer le périmètre social. Cette commission se réunira lundi 15 janvier à 18h00 et est ouverte à tous les membres qui souhaitent y participer. Cela permettra ensuite de travailler avec les acteurs et les partenaires sur la prise de compétence et surtout comment entrevoir sa mise en œuvre, les conséquences pour les communes exercent déjà cette compétence et les questions financières qui en découleront.

Lors de la réunion du 10 janvier dernier avec le Bureau du SIVOM et les Vice-Présidents, l'enjeu du Médico-social du SIVOM actuel a été abordé, notamment le SAAD et le SSIAD qui devront être intégrés dans une réflexion globale. Ce sujet sera bien entendu discuté lors de la commission ad 'hoc « compétence sociale ».

❖ Habitat / priorité : nécessité de répondre aux nouveaux besoins

Enjeu notamment autour de la question des seniors ou des résidents seniors. Plusieurs maires étaient intéressés, au regard de la compétence habitat avec le PLH, pour mettre en commun au niveau de la Communauté de Communes du Volvestre sur la base d'un cahier des charges mutualisé pour essayer de trouver des opérateurs.

Cet enjeu sera travaillé dans le cadre de la commission Habitat tout en maintenant la question du lien entre habitat et social, au-delà de l'accès aux logements sociaux.

❖ Emploi / priorité : être levier de développement économique et accompagner l'emploi

La question de l'emploi, qui est en complément de la compétence économique de la communauté de communes, a été identifiée et une réflexion doit être menée sur la place et les moyens d'actions de la Communauté de Communes du Volvestre notamment sur les actions à développer en faveur de la formation. Cette réflexion sera menée dans le cadre de la commission Développement économique
Monsieur le Président rappelle que c'est également un objectif du SCoT, à savoir 1 emploi pour 3,5 habitants et que le Forum de l'emploi qui se déroulera en avril permettra à la communauté de communes d'être présente sur le territoire et d'être partenaire des entreprises.

Arrivée de Mesdames Carole Delor et Pascale Mesbah-Lourde à 18h12

❖ Environnement / priorité : l'eau et les déchets

La priorité de l'eau avait été identifiée mais ce sujet est porté et délégué aux Syndicats et au Département.

S'agissant de la collecte des déchets et des points d'apport volontaire, Monsieur le Président rappelle la jurisprudence du référé de la Communauté de Communes de Cœur de Garonne qui prend des proportions importantes, au-delà de la question des déchets, qui est la redéfinition même du service public. Si ce jugement est confirmé sur le fond par le tribunal, il pourra impacter des décisions sur le service rendu auprès des usagers. Il souligne que tous les acteurs qui travaillent sur le dossier de la collecte et des déchets sont très intéressés sur ce qui se passe mais également très soucieux de la traduction qui en sera faite.

Sur le point des déchets, il était ressorti que malgré la problématique, il était nécessaire que la réflexion de la communauté de communes avance notamment sur les PAV, la redevance spéciale et l'accès des professionnels aux déchetteries.

Monsieur le Président ajoute que le sujet devient explosif au regard de la qualité du service rendu, de l'impact de la règlementation et que la communauté de communes n'anticipe pas suffisamment. Il y a eu plusieurs raisons à cela, notamment en termes de ressources humaines mais pas seulement. En effet, par exemple, la communauté de communes s'était préparée au tri à la source des biodéchets, une communication a été lancée auprès des citoyens et aujourd'hui, il n'y a déjà plus de composteurs à distribuer, ce qui la rend peu crédible. Il dit qu'en tant que Maire, il reçoit de vives critiques. Il informe que les services ont proposé d'arrêter le tri des biodéchets et qu'il a refusé du fait que ce dossier est connu depuis longtemps et que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu suffisamment d'anticipation que tout doit être stoppé.

En outre, des solutions rapides devront être trouvées sur les PAV, avec des points de regroupement, ainsi que sur l'accès des professionnels aux déchetteries qui, pour certains, ont abusé. Le règlement intérieur de ces déchetteries indique bien que l'accès de la déchetterie est réservé uniquement aux particuliers. Mais cela va entrainer des incompréhensions et des mécontentements.

Pour toutes ces raisons d'insatisfaction et afin de mener un travail de fond, le Président propose aux membres du Bureau de lancer un audit flash sur le service collecte et valorisation des déchets et de se faire accompagner par un cabinet afin de ne pas mettre six mois pour rédiger un règlement intérieur, ce qui permettra également aux agents de se tenir à ce règlement et d'arrêter de prendre des décisions ou d'interpréter des propos qui pourraient irriter les concitoyens.

Monsieur Jean-Marc Esquirol, maire de la commune de Lacaugne, estime qu'il y a un décalage entre les annonces auprès de citoyens et ce qui est réellement fait sur le terrain.

Monsieur Daniel Grycza, Vice-Président délégué à la collecte et à la valorisation des déchets, explique que pour les professionnels, c'est assez compliqué car d'une communauté de communes à une autre, il y a des politiques différentes ce qui engendre une incompréhension. La politique de Toulouse Métropole est différente de celle de l'Agglo Muretain par exemple, ce qui est compliqué pour les industriels qui travaillent sur plusieurs territoires. Il y a également la problématique des artisans et de commerçants qui génèrent une activité économique et pour lesquels l'accès en déchetterie leur est refusé. Il ajoute que la redevance spéciale doit être harmonisée car elle créée des inégalités entre les artisans comme ceux qui exercent sur la commune de Noé ou de celle de Carbonne. Tous ces faits provoquent le mécontentement des professionnels mais pour autant, ils préfèreraient se rendre en déchetterie que sur leur filière qui est trop onéreuse

Arrivée de Madame Karine Brun à 18h19.

Monsieur le Président suggère de nouveau à l'assemblée de se faire accompagner par un bureau d'études pour auditer de façon très pragmatique le fonctionnement du service et de ne pas attendre davantage en termes de temporalité.

Monsieur Pierre Viel, Vice-Président délégué à la GEMAPI et à l'eau et l'assainissement, se dit favorable à la proposition du Président dès lors que le bureau d'études soit compétent et qu'il travaille avec les Maires.

Monsieur le Président dit qu'il faudra également reprendre toutes les règles qui ont été écrites mais qui ne sont plus applicables aujourd'hui et qu'il faudra ensuite accompagner les agents aux changements.

Monsieur Pierre Caillet, maire de la commune de Salles-sur-Garonne, dit que la déchetterie demande un seul passage par jour ce qui peut être compliqué au regard de ce qui est apporté en déchetterie comme des feuilles, des branches, etc.

Monsieur le Président explique que cette règle n'existe pas mais qu'en l'absence de cadrage, les agents ont fait face aux incivilités des particuliers et ont dû trouver des solutions pour se protéger. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de remettre tout à plat avec un cabinet extérieur qui évaluera ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et qui permettra de prendre des décisions très rapides avec la commission.

Monsieur Gay, Vice-Président délégué au développement économique, recommande d'analyser ce qui se fait sur les autres communes au regard des entreprises et de leurs éventuels paiements pour accéder aux déchetteries.

Monsieur Daniel Grycza indique qu'au-delà du règlement, les ripeurs doivent faire preuve de bon sens lors du ramassage des déchets par rapport au service qui doit être rendu pour les usagers.

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau s'ils sont d'accords pour qu'un audit soit mené sur le service rendu et sur le fonctionnement du service collecte et valorisation des déchets par un cabinet extérieur et que le cahier des charges soit rédigé par la commission collecte et valorisation des déchets et les services et ce, au plus vite.

⇨ **Les membres du Bureau sont favorables à la proposition du Président énoncée ci-dessus.**

❖ Sécurité / priorité : le maintien de la COB de gendarmerie du Volvestre

Monsieur le Président rappelle que les maires étaient tous d'accord pour le maintien de la COB de la gendarmerie du Volvestre à la suite des pertes d'effectifs et d'essayer de faire pression sur cet enjeu. En revanche, il n'y avait pas eu de validation des maires pour mettre en place une police intercommunale, mais plutôt une volonté de créer un CISPD pour fédérer à la fois gendarmerie et police municipale sur ces sujets-là. Il dit qu'il s'agit d'un dispositif important à mettre en place mais il permet de réunir tous les acteurs autour de la sécurité et d'avoir un moyen de pression sur le Commandant de Muret vis-à-vis de la COB du Volvestre. Il précise qu'il faudra déterminer le Vice-Président ou l'élu qui pilotera et animera le CISPD.

2) Restitution des priorités et axes de travail du séminaire du 07 octobre 2023

Monsieur Président rappelle que lors du séminaire politique du 7 octobre dernier, les maires s'étaient fixé plusieurs objectifs. Ces objectifs ont été synthétisés sous le thème une communauté de communes Ressources et déclinés en quatre axes par Madame Claire Perroton, Directrice générale des services ; document qui a été adressé le 24 novembre lors de l'envoi de la convocation du Bureau communautaire extraordinaire du 30 novembre 2023. Il présente les quatre axes

❖ Renforcer les missions et compétences exercées par la CCV

➢ Assistance renforcée aux communes : juridique, RH, commande publique...

Monsieur le Président rappelle que plusieurs maires, lors du séminaire politique, - dont Madame Sylvette Condis, maire de la commune de Saint-Sulpice-sur Lèze, qui a formulé par mail sa demande du fait de son indisponibilité ce soir - , souhaitaient que la communauté de communes rende service aux communes sur les aspects juridiques, les ressources humaines, la commande publique et différents sujets.

Il rappelle que la communauté de communes travaille avec Haute-Garonne Ingénierie - ATD 31 mais que tous les maires étaient d'accord pour dire que cette structure travaillait davantage sur des études de fond que sur du conseil juridique et qu'elle était difficilement joignable.

Il demande si la communauté de communes doit s'engager sur ce dossier, jusqu'où et sur quels sujets. Il rappelle que la communauté de communes s'était abonnée à la société WEKA mais que peu de communes s'en servaient.

Monsieur Jean-Marc Esquirol, maire de la commune de Lacaugne, dit qu'il n'est pas nécessaire de se saisir de ce service.

Madame Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'accessibilité des services au publics et à la politique santé et handicap, dit qu'une seule personne ne pourrait pas être spécialisée dans tous les domaines d'activités en particulier sur les marchés publics, l'urbanisme ou les ressources humaines.

Monsieur le Président précise que pour les marchés publics, un agent a déjà été recruté. Il en va de même pour l'informatique. Présentement, il s'agit plutôt du domaine juridique qui questionne.

Monsieur Patrick Lefebvre, Vice-Président délégué à la voirie et au patrimoine, explique qu'il y a un service juridique à l'AMFR 31 et qu'une réponse est donnée sous trois jours. Il se propose de réceptionner la demande et de la transférer au service dédié.

Monsieur le Président souligne que si ce service fonctionne, il serait préférable de l'utiliser plutôt que la communauté de communes rende ce service aux communes.

Monsieur Jean-Marc Esquirol dit qu'il faut être adhérent à l'AMFR 31 pour accéder à ce service mais qu'effectivement, leur retour est rapide.

Madame Karine Brun indique qu'elle sollicite très régulièrement l'AMFR 31 sur différents aspects, notamment le juridique, et qu'elle en est satisfaite et que le retour est rapide.

Monsieur Patrick Lefebvre propose d'essayer les services de l'AMFR 31 dans un premier temps

Monsieur le Président considère que l'aide juridique de la communauté de communes aux communes n'a plus lieu d'être dans l'immédiat et rappelle que sur les domaines de l'informatique et des marches publics, deux agents ont été recrutés et qu'ils sont à disposition des communes.

- Matériels : mutualisations ou développement des groupements de commandes

Monsieur le Président rappelle que le deuxième sujet évoqué était les mutualisations ou le développement des groupements de commandes mais que cela n'a jamais eu un grand succès auprès des communes et demande à l'assemblée si cela reste un besoin. Il dit qu'il avait été interpellé sur les défibrillateurs mais que les communes n'avaient pas le même besoin en même temps.

Monsieur Bastien Hô, Vice-Président délégué à l'aménagement de l'espace et à la transition écologique, ajoute qu'il y avait eu également à un certain moment le besoin de broyeurs.

Pour répondre à Madame Karine Brun, Monsieur le Président explique que le groupement de commande n'empêche pas la commune de passer un marché et explique que la problématique est que les communes ne sont pas sur un même calendrier pour les questions d'achat. Toutefois, il dit que si plusieurs communes avaient besoin du même matériel, il ne doute pas qu'elles se mettraient d'accord pour un groupement d'achat mais il ne sait pas s'il faut le structurer et l'acter en tant que tel.

- Gestion d'un pool d'agents mis à disposition des communes : secrétaires de mairies, agents techniques ...

Monsieur le Président mentionne que le sujet de la gestion d'un pool d'agents, en particulier pour les secrétaires de mairie ou les agents techniques, a été de nouveau mis en avant et indique qu'il est évoqué depuis au moins 3 ans et qu'une fiche de poste avait été élaborée mais que ce dossier n'avait pas avancé plus que cela.

Madame Emile Mener, maire de la commune de Latour, se dit favorable à un tel dispositif.

Monsieur le Président rappelle que techniquement ce dispositif était compliqué à mettre en œuvre car toutes les communes avaient le même besoin au même moment, qu'une seule personne ne suffisait pas pour répondre aux besoins, qu'il faut la former, qu'il faut qu'elle soit alimentée au niveau du travail et que cela demeure attractif pour que la personne reste. Il questionne l'assemblée si cela reste un réel besoin, s'il faut se saisir de ce sujet et le travailler et notamment sa mise en œuvre au sein des communes.

Madame Carole Delor, maire de la commune de Lapeyrère, exprime que c'est un réel besoin et que cela peut concerner toutes les communes.

Madame Karine Brun invite à travailler sur ce dispositif qui ne pourrait que soulager les communes.

Monsieur le Président demande si l'idée serait de former une personne relevant de la communauté de communes et qu'elle soit mise à disposition des communes au regard des agents qui seraient en formation, malades ou absents ou dans le cas d'une charge importante de travail et qu'il s'agirait alors d'un recrutement.

Madame Emilie Mener ajoute que lorsque l'agent sera bien formé, il pourra conseiller et transmettre des informations au secrétaires de mairie qui en ressentiraient le besoin.

⇨ **Les membres du Bureau valident ce point et expriment un avis favorable sur la proposition du Président énoncées ci-dessus.**

➢ Voirie /travaux : développer, améliorer le service aux communes

Monsieur le Président mentionne que le dernier sujet de cette thématique est la question de la voirie et des travaux afin d'améliorer le service aux communes et de revisiter la convention sur les compétences.

Monsieur Patrick Lefebvre, Vice-Président délégué à voirie et au patrimoine, informe que la prochaine commission voirie devrait être en mesure de présenter l'ébauche du nouveau règlement de voirie. Ce règlement très large intègrera l'élagage, l'obstruction des trous, la mise en place de panneaux, les traçages pour la sécurité. Il ajoute que quelques points doivent encore être tranchés comme l'élagage car cela est très disparate d'une commune à une autre. Enfin, il précise que deux personnes sont en cours de recrutement pour s'occuper plus particulièrement de la voirie.

Monsieur le Président interroge l'assemblée à savoir s'il faut renforcer certaines missions exercées actuellement ou si cela est suffisant.

⇨ **Les membres du Bureau actent que la commission voirie travaille sur le développement et l'amélioration du service rendu aux communes sur la voirie et les travaux.**

❖ Apprentissage de la natation

➢ Soutenir la mairie de Rieux-Volvestre pour le maintien de sa piscine ouverte

Monsieur le Président remémore que ce point a été traité et qu'il a été décidé de soutenir la mairie de Rieux-Volvestre pour le maintien de sa piscine ouverte.

➢ Prise de compétence par la Communauté de Communes du Volvestre à étudier et relancer le projet de la piscine intercommunale

Monsieur le Président rappelle que la question de la prise de compétence relative aux piscines n'a pas été arrêtée et que le projet de piscine intercommunale a été mise en sommeil en raison des questions de l'eau et de l'énergie. Il exprime le fait que la communauté de communes doit avoir une position claire vis-à-vis de la population.

Monsieur Pierre Viel estime que la piscine de Rieux-Volvestre va très vite arriver à saturation et qu'elle ne pourra pas satisfaire tout le territoire vis-à-vis de son planning et que la question d'une piscine intercommunale pourrait se justifier. Pour autant, il juge que le premier projet envisagé à 15 millions d'euros était grandiose et qu'il serait préférable d'envisager un projet de piscine intercommunale à une échelle moindre.

Monsieur le Président rappelle qu'il y avait eu plusieurs scénarios envisagés et que le projet avait été stoppé au regard de la problématique de la consommation de l'eau et de son coût et des dépenses liées à l'énergie. Il demande si la communauté de communes doit se saisir à nouveau de ce projet en tenant compte d'une approche plus vertueuse. En effet, Il y a aujourd'hui des piscines découvertes sur le territoire qui sont fermées 6 mois sur 12. Il pose la question de savoir si cela ne couterait pas moins cher de couvrir une piscine découverte ou plusieurs qui ouvrent l'été et de les chauffer plutôt que d'en construire une nouvelle.

Monsieur Jean-Marc Esquirol dit qu'une réflexion doit être menée sur un projet global en intégrant toutes les piscines du territoire.

Madame Karine Brun demande s'il ne serait pas mieux pour la communauté de communes de reprendre la piscine de Rieux-Volvestre, d'avoir plusieurs secteurs desservis sur différentes piscines existantes plutôt que de construire un seul projet qui sera éloigné pour certaines communes.

Monsieur le Président dit qu'il ne sait pas si cela est possible et pose la question de savoir s'il faut resolliciter un bureau d'études pour établir un benchmark sur ce qui est possible de faire ou pas tout en intégrant la globalité de la piscine de Rieux-Volvestre, celle de Montesquieu et de Carbonne.

Monsieur Jean-Louis Gay, Vice-Président délégué au développement économique, dit qu'une réflexion sur toutes les piscines existantes serait préférable à la construction d'une nouvelle piscine.

Monsieur Bastien Hô attire l'attention sur le fait que cela serait également mieux vis-à-vis du ZAN.

Monsieur Daniel Grycza demande s'il ne serait pas envisageable de reprendre le projet initial, d'utiliser les déchets pour chauffer le bassin et de valoriser l'énergie en invitant les entreprises à s'implanter à côte du bassin.

Monsieur le Président estime qu'il ne serait pas réaliste de construire une piscine à 12 millions d'euros même si elle est chauffée par différents moyens et qu'il est préférable de réfléchir comment deux piscines du territoire, en intégrant celle de Rieux-Volvestre, pourraient avoir deux ou trois bassins couverts et qui pourraient être optimisées 10 mois sur 12. Il lui semble plus vertueux d'aller sur cette réflexion et dans ce cas avec une prise de compétence par la communauté de communes sur la piscine de Rieux-Volvestre qui pourra davantage répondre aux besoins scolaires et à celui du territoire.

Il propose au Bureau communautaire de solliciter à nouveau le Bureau d'études pour étudier la possibilité de couvrir les trois piscines découvertes du territoire.

⇨ **Les membres du Bureau entérinent la proposition du Président citée ci-dessus.**

❖ Enfance-Jeunesse

➢ Créer du lien, accompagner l'échec scolaire, prévenir l'isolement et la délinquance, stabiliser les postes proposer et encadrer des activités

Monsieur le Président explique que cette thématique avait fait l'objet de beaucoup d'idées sans qu'elles aient été débattues, comme les questions du lien social, de l'échec scolaire, de la délinquance des jeunes ou encore de l'isolement, mais également de la stabilisation des postes dans les ALAE et ALSH.
Lors de l'élaboration de la CTG, beaucoup de maires s'étaient exprimés sur la question de l'enfance et de la jeunesse et rappelle que la communauté de communes n'a pas cette compétence. Pour autant, le sujet des ALAE et ALSH n'est pas apparu lors du séminaire politique.

Madame Karine Brun souligne qu'il est très important de s'occuper de la jeunesse pour éviter ainsi la délinquance, l'échec scolaire et l'isolement. Elle préconise que si des actions ont été menées par des communes sur des territoires, elles devraient être communiquées pour les mutualiser et qu'une dynamique doit être instaurée.

Monsieur le Président explique que la CTG regroupe un certain nombre d'actions en direction de la jeunesse et indique que si la communauté de communes veut se saisir de ce sujet alors la commission petite enfance/parentalité travaillera sur ce dossier dans le cadre de la CTG afin de savoir ce que la communauté de communes peut mettre en œuvre avec les communes qui sont déjà engagées.

Madame Claire Perroton, Directrice générale des services, informe que Madame Marie-Line Thorrignac réunit dans quinze jours tous les centres de loisirs du territoire pour faire émerger les synergies et examiner les projets communs.

Monsieur le Président propose de mandater la commission pour interagir sur ce point avec la CTG et pour identifier les différentes articulations.

Monsieur Daniel Dejean explique qu'il y a l'aspect ALSH qui concerne la majorité des communes et qui est mutualisé en règle générale, qu'il y a aussi l'ALAC pour l'accueil de loisirs dans les collèges pris en charge par certaines communautés et qui se justifie mais qui n'a rien à voir en termes de coût avec ce que représente l'ALAE.

Madame Karine Brun met en avant les jeunes de 16-18 ans qui sortent du système scolaire et dit qu'il n'y a plus de structures scolaires pour les 18-25 ans, que le contact est rompu et que la mission locale a beaucoup de mal à les repérer. Il lui semble important de travailler sur la problématique des 18-25 ans.

Monsieur le Président se demande s'il n'y aurait pas intérêt à relier le futur CISPD au regard de la CTG et de la thématique enfance-jeunesse en lien étroit avec la commission petite enfance-parentalité et sollicite l'avis du Bureau sur cette proposition.

Monsieur Daniel Dejean informe que le Volvestre, via le DASEN, devrait être positionné sur le dispositif des Territoires Educatifs Ruraux et que ce sujet devra également être travaillé avec la communauté de communes.

Monsieur Bastien Hô demande ce que veut dire la retranscription de la création du lien.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de maintenir le lien avec les jeunes. C'est un des éléments qui est ressorti de la CTG. Il lui semble donc important que la CTG, la commission petite enfance -parentalité et le futur CISPD travaillent ensemble sur tous ces sujets.

⇨ **Les membres du Bureau sont favorables à la proposition du Président énoncées ci-dessus.**

❖ Optimisation et valorisation des déchets

➢ Optimiser les modes de collecte (harmoniser et réduire les coûts), améliorer le tri, réfléchir au mode de gestion de ce service

Monsieur le Président rappelle que cette thématique reprend les modes de collecte, le tri, la gestion de du service et indique que c'est l'audit qui va être lancé au regard des différentes insatisfactions formulées lors du séminaire politique.

Monsieur le Président explique que tous les points liés à « une communauté de communes ressource » examinés ce jour feront l'objet d'une feuille de route et que les propositions seront examinées lors d'un prochain conseil communautaire.

Pour répondre à Monsieur Daniel Dejean, Monsieur le Président précise que la compétence sociale sera abordée lors de la commission ad 'hoc qui aura lieu le 15 janvier prochain. Il souligne que ce sujet est très vaste et que la commission devra déterminer les axes. Il indique que l'axe santé sera abordé avec le CLS.

S'agissant du sujet relatif à l'enfance et à la jeunesse, Madame Emilie Mener demande à l'assemblée s'il ne serait pas envisageable de monter un réseau de mini MJC dans des petites villes ou villages, qui pourraient communiquer entre elles.

Monsieur le Président dit qu'il existe aujourd'hui une MJC sur la ville de Carbonne qui intervient sur une dizaine de communes sur des missions tant périscolaires qu'extrascolaires. Il ajoute que certaines communes travaillent avec la Fédération Léo Lagrange et que d'autres gèrent cet aspect en régie. Il précise que c'est l'enjeu de la CTG que tous ces acteurs travaillent ensemble et que le débat politique en découlera notamment sur les aspects financiers. La CTG devra se pencher sur ce qui pourrait être proposé aux jeunes en termes d'activités lors des mercredis, vacances scolaires au-delà des clubs sportifs et aux activités culturelles pour ceux qui n'y ont pas accès.

Pour clore la séance, Monsieur le Président informe que la synthèse de cette séance sera présentée lors d'une séance d'un Conseil communautaire de mars 2024. Il rappelle que le Bureau communautaire du 18 janvier prochain est annulé faute de sujets majeurs. Il remercie les membres du Bureau pour leur participation et leur souhaite une bonne soirée.

Fin de séance : 18h55
Carbonne, le 11 janvier 2024

Le Président,

Denis TURREL

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VOLVESTRE - le Président

Le secrétaire de séance,

Jean CHALDUC